



LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

*La Ministre*

Réf CAB/FD/jr/n°12

Paris, le 20 OCT. 2009

Mesdames et Messieurs les Présidents,  
Mesdames et Messieurs les Directeurs d'établissement

Objet : Mission scientifique des chercheurs français

C'est avec une profonde indignation et une immense tristesse que j'ai appris, ce 12 septembre, le tragique assassinat, à Quito en Equateur, de Charlotte Mazolier, travaillant sur la biodiversité des plantes pour l'Institut de recherche pour le développement (IRD).

Ce meurtre fait douloureusement suite à celui de Christophe Augur en début d'année à Mexico, lui aussi chercheur à l'IRD. Face à ce lourd tribut, je vous demande de redoubler de vigilance pour éviter de nouvelles tragédies.

La recherche sur le terrain comporte, bien évidemment, toujours des dangers, mais je veux attirer votre attention sur votre responsabilité lorsque vous envoyez en mission les personnels de vos établissements.

Je souhaite donc qu'une meilleure coopération se tisse entre les services diplomatiques et vos établissements, surtout lorsque les missions se déroulent dans des pays à risque. Pour ces destinations, la consultation de votre fonctionnaire de sécurité de défense est indispensable.

En outre, je souhaite, comme cela est déjà réalisé par certains organismes de recherche, que l'émission d'un ordre de mission s'accompagne toujours d'une courte communication automatique et confidentielle vers le poste diplomatique concerné, afin d'assurer au mieux la protection de nos ressortissants.

Enfin, le HFDS du ministère organisera prochainement un séminaire de travail avec le fonctionnaire de sécurité de défense de vos établissements afin de mettre en place et diffuser la bonne pratique en matière d'accompagnement des agents partant en mission à l'étranger.

Le document en annexe vous donne quelques informations du service du Haut fonctionnaire de défense et de sécurité du ministère concernant les précautions à tenir dans les pays à risque.

Je vous remercie pour tous les efforts que vous accomplissez pour assurer la sécurité de vos personnels en mission à l'étranger pour la France.

Valérie PECRESSE

Copie : HFDS



MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

## Service du Haut fonctionnaire de défense et de sécurité

### MISE EN GARDE DES FRANÇAIS EN MISSION A L'ÉTRANGER

30 septembre 2009

Afin de limiter les risques de se trouver en situation délicate le missionnaire en déplacement à l'étranger doit se conformer le plus étroitement possible aux conseils pratiques ci-après.

#### 1) Avant de partir :

- Consultez les recommandations spécifiques au pays visité sur le site Internet du ministère des affaires étrangères à l'adresse :

[http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs\\_909/index.html](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs_909/index.html)

Le site du FSD CNRS peut également être consulté, notamment pour ses listes plus ciblées de pays à risques :

<https://dri-dae.cnrs-dir.fr> onglet « vous êtes en France - partir à l'étranger »

- Munissez-vous uniquement des pièces d'identité et des documents techniques indispensables au déplacement, à l'exclusion de tous autres, tels que carnets d'adresses, notes, clés USB... susceptibles d'être reproduits ou même confisqués.

- Notez les numéros d'urgence dont vous pourriez avoir besoin pendant votre séjour, notamment ceux des services diplomatiques.

- Si possible, n'utilisez pas vos équipements électroniques habituels, mais des équipements dédiés uniquement pour les missions. Sinon, effacez<sup>1</sup> les fichiers non strictement nécessaires à la mission. Notamment, n'emportez pas votre boîte aux lettres, ni votre carnet d'adresse électronique, ni des résultats de recherche non protégés : votre disque dur peut être copié, directement ou lors d'une connexion de votre ordinateur au réseau de l'hôtel.

- Expédiez si besoin les documents confidentiels par le moyen de la valise diplomatique (en s'assurant au préalable des délais).

- Observez strictement les formalités d'entrée et de séjour, en évitant notamment toute atteinte à la réglementation sur l'importation et l'exportation des devises. L'importation d'objets, livres, revues, voire de denrées doit se limiter aux seuls besoins personnels dans les pays où leur détention est réglementée. Les propositions d'achat ou de troc sont parfois provoquées par des policiers.

<sup>1</sup> Après copie sur un autre support. Cette opération doit se faire avec un effaceur, de préférence qualifié par l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI), cf. le site [www.ssi.gouv.fr](http://www.ssi.gouv.fr), qui permettra de supprimer de façon fiable les données et les traces avant et pendant la mission.

## **2) Pendant la mission :**

### **2.1. Lors de vos activités professionnelles**

- Ne laissez jamais des documents de travail importants dans des bagages sans surveillance.
- Gardez avec vous les documents et supports magnétiques ou électroniques sensibles ou conservez-les dans une mallette fermée à clé. Il vous est de plus recommandé de chiffrer les documents ou supports transportant des informations sensibles<sup>2</sup>.
- Ne transportez pas de lettres ou de paquets à titre de « service amical » car cela peut motiver une inculpation pour espionnage ou activité subversive. De même, n'acceptez pas de cadeau d'inconnus ou de personnes dont vous n'êtes pas totalement sûres. Ces demandes de service ou ces cadeaux peuvent être effectués dans une intention de compromission.
- Evitez de prendre des notes en dehors de l'objet de la mission au cours de visites d'établissements scientifiques ou industriels ; cette pratique attire très fréquemment l'attention des services de sécurité.
- Evitez d'avoir des conversations importantes ou confidentielles dans une chambre d'hôtel ou chez un particulier. Les locaux d'hébergement ne garantissent pas contre les indiscrétions.
- En téléphonant ou en écrivant un message électronique, exprimez-vous en considérant que la transmission a de fortes chances d'être interceptée.
- Soyez prudent dans vos relations d'apparence amicales qui pourraient se nouer à l'occasion de ces voyages ; les services spécialisés ne répugnent pas à utiliser de tels moyens d'approche. De même, les guides et interprètes sont généralement en contact avec les services de renseignement auxquels ils sont souvent contraints de prêter leur concours.
- Accueillez avec circonspection les confidences de personnes se disant opposées au régime ou à la politique du gouvernement ; elles peuvent n'être que provocation.

### **2.2. En toutes circonstances**

- Evitez de voyager seul tout en étant prudent dans le choix de compagnons de voyage. En cas d'accident lors d'un déplacement, informez-en immédiatement nos services diplomatiques.
- Ne stationnez pas à proximité des casernes, installations militaires ou assimilables. Dans certains pays, la circulation sur un itinéraire non explicitement autorisé peut être interprétée comme tentative d'espionnage. Dans le même souci d'éviter des incidents, l'utilisation d'appareils photographiques est déconseillée sur ce type de lieu.
- Soyez très vigilant dans toutes vos activités de la vie quotidienne, en particulier quand vous allez retirer de l'argent dans une banque ou à distributeur, ou quand vous utilisez votre carte bancaire. Un étranger dans un pays, qu'il soit sensible ou non, est naturellement une cible privilégiée pour certaines personnes malintentionnées.
- Dans tous les cas, faites preuve de maîtrise de soi : réagir avec trop de nervosité devant une provocation ne facilite pas l'intervention des autorités consulaires ou diplomatiques. La règle impérative à suivre en cas d'incident est de rendre compte immédiatement à l'ambassade.

## **3) Après la mission :**

Rapportez à votre hiérarchie ou à votre fonctionnaire de sécurité de défense (FSD) tout élément notable relatif à la sécurité, qu'il vous ait concerné ou qu'il puisse concerner des collègues.

---

<sup>2</sup> De préférence avec un dispositif qualifié par l'ANSSI. Dans le cas où la réglementation du pays visité n'autorise pas le chiffrage, le transport de documents ou supports ayant des informations sensibles peut se faire par la valise diplomatique.